

Mesures sanitaires à respecter dans le cadre de la lutte contre la Covid-19

Règles communes à tous les ateliers :

Attente à l'extérieur. Le professeur viendra chercher les élèves.

Lavage des mains à l'eau et au savon (ou au gel hydroalcoolique) obligatoire à l'entrée et à la sortie.

Port du masque obligatoire pour l'accès aux locaux et pendant les cours, pour les personnes de 11 ans et plus, et pour les professeurs ; fortement conseillé pour les moins de 11 ans.

Désinfection des tables et des chaises à la fin de chaque période de cours.

Pour les cours de piano et synthé :

Le professeur passera une lingette désinfectante sur le clavier et le tabouret après chaque cours.

Pour le cours de batterie :

Chaque élève doit obligatoirement apporter ses baguettes. En cas d'oubli, le cours sera annulé sans possibilité de remboursement.

Pour les cours de guitare, harpe, accordéon, saxo :

Pas de disposition particulière puisque chaque élève possède son instrument.

Pour l'éveil musical :

Nombre de participants limité à six par cours.

Respect d'un espace de 4m² pour chaque participant.

Pour le cours de couture :

Le nombre de participants est limité à six.

Utilisation de son propre matériel et de sa machine personnelle. Pas d'échange pendant le cours.

Pour le cours d'arts plastiques enfants :

Le nombre de participants est limité à dix.

Pas d'échange de matériel pendant le cours.

Désinfection (lingette) du matériel utilisé par chaque élève en fin de cours.

Pour le cours de dessin-peinture adultes :

Le nombre de participants est limité à huit.

Chaque participant devra apporter son matériel.

Si utilisation du matériel de l'association, désinfection (lingette) à la fin du cours.

Pour la chorale :

Port du masque à l'entrée et à la sortie.

Respect d'un espace de 4m² pour chaque participant en cours de répétition.

Pour les cours de cuisine :

Application des règles fixées par le restaurant l'Azimut (en cours d'élaboration).